



Comité de Suivi Réforme Territoriale

Compte rendu

21 mars 2016

Etaient présents

Administration : E. Le Guern (SG/DRH); V. Teboul (SG/DRH/RS); N. Courseaux (SG/DRH/RS1; P. Caron (SG/SPES); C. Ferreol (SG/DRH/QS); N Neiertz (SG/DRH/PPS); I. Destival (SG/SPES/ACCES); R. Nigon (SG/DRH/ROR2) ; T. Vatin (DREAL BFC) ; P. Weick (directeur du CMVRH); Jean-Marc Acremann (directeur du CVRH de Tours) J. Radeau (SG/DRH/RS).

Pour la CFDT: Maryse Joint, Florence Clauzon et Stefane Boutorine

Autres OS : CGT, FO, UNSA, Solidaires, FSU

Déclaration préalable CFDT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Pour la CFDT, les documents fournis pour ce 4^{ème} comité de suivi ne sont malheureusement pas à la hauteur ni de nos attentes, ni des ambitions affichées par l'administration au départ de cette «grande» réforme !

Est-il normal que la version du plan Ministériel d'accompagnement RH date du 28 janvier 2016 et que, de plus, il se base sur la synthèse des études d'impact du 31 octobre 2015? N'avez-vous rien de plus récent?

La CFDT s'inquiète sur l'actualisation du suivi de cette réforme et sur l'information de ce comité.

La CFDT souhaite avoir un état des lieux actualisé, par région, en cohérence avec la date du comité de suivi.

Nous en profitons pour vous rappeler notre attachement aux 3 cycles de mobilité permettant de respecter votre vœu de flexibilité pour les agents.

La CFDT rappelle également qu'elle a saisi le Secrétaire Général au CTM du 17 mars concernant les difficultés rencontrées par les CVRH.

Je vous remercie de votre attention.

En préambule, M. Le Guern qui préside la réunion, nous informe que les effectifs cibles pour 2018 ne sont pas connus et sont donc bâtis sur des hypothèses.

Concernant les pré-positionnements, M. Le Guern indique que certains trouvent que cela va trop vite, d'autres non, c'est un sujet complexe qu'il faut démêler.

Il prend en compte l'opposition forte de la CFDT et des autres OS contre le passage de 3 à 2 cycles de mobilité. Néanmoins, il encourage les OS à venir discuter de ce passage qui va nous être imposé.

Il prend également note qu'il y a des problèmes concernant les TIC et la restauration collective au sein des DREAL.

1. Accompagnement des services, notamment sur le management à distance

Après la présentation de P. Weick sur les actions du CMVRH notamment avec l'expérimentation de Tours pour la région ALPC (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente), qui dispose d'un référent et repose sur trois chantiers :

- faciliter le repositionnement des agents, en sensibilisant les cadres pour l'entretien face à face, en faisant venir les conseillers carrière sur différents sites et en professionnalisant les agents positionnés,
- accompagner le changement, notamment le travail à distance et trouver du sens dans la nouvelle manière de travailler,
- établir un plan régional de développement des compétences (PRDC) en partant sur la base de ce qui a été fait.

La CFDT précise que les offres de formations promises dans les documents ne sont pas lisibles par les agents sur les outils mis à leur disposition (dont l'intranet).

De plus, la CFDT fait remarquer que le nombre de personnes ayant bénéficié de cette offre de formation spécifique, est très faible en pourcentage au regard des effectifs impactés (pour toute la France depuis septembre 2015 : 160 entretiens pour les managers, 90 actions d'accompagnement individuel ou collectif, 60 actions d'accompagnement des services en DREAL).

En Bourgogne Franche Comté, une sensibilisation à l'accompagnement au changement a été réalisée pour les agents, sur une demi-journée à Besançon et une demi-journée à Dijon.

La CFDT insiste sur le fait que tous les agents qu'ils soient cadre ou non aient le même niveau d'accompagnement.

M. Le Guern insiste sur le fait que la réforme territoriale plus la construction du nouveau ministère entraînent beaucoup de changements et que de ce fait, les modalités de management doivent évoluer. En ce qui concerne les moyens 2016, il est acté une suppression de 12 ETP au sein du CMVRH, correspondant au taux moyen des fonctions supports de 3,5%. La CFDT a exprimé son incompréhension concernant cette baisse qui va à l'encontre des réorganisations des régions et des plans de requalification.

M. Le Guern indique que sur les moyens du CMVRH, nos ministères sont ceux qui maintiennent à haut niveau la formation, que c'est en ayant une vision globale des services que 12 ETP ont été retirés du CMVRH et que cela est cohérent pour garder des ETP métiers dans les DREAL.

2. Plan ministériel d'accompagnement RH- version provisoire du 28/01/2016

Ce point a été discuté au CHSCT du 17 janvier et le projet voté en CTM comme demandé, mais c'est cette version provisoire, évolutive, qui a été transmise à la DGAFP avec les données DREAL. Les contributions des OS sont attendues, elles doivent être adressées au bureau RS afin d'être intégrées avant présentation au prochain CTM. Des questions restent encore sans réponse comme la prise en compte des ISS et leur harmonisation dans le cadre de la réforme des régions.

La CFDT regrette que le document remis ait presque 2 mois à la date du comité de suivi. De plus, le tableau de synthèse des études d'impact n'est pas mis à jour depuis le 31/10/2015.

3. Point d'avancement sur le pré positionnement

L'administration fait un état des derniers chiffres concernant les pré positionnements en DREAL fusionnées. Les OS signalent la difficulté de discuter de ces chiffres non transmis avant la séance et non écrits. De plus, la CFDT fait remarquer que l'on met la charrue avant les bœufs : on pré positionne les agents sans même avoir d'études d'impact à jour ou seulement finalisée dans certaines régions.

Les données chiffrées seront transmises dès que l'administration les communiquera.

Quelques exemples de chiffres donnés en séance, ceux-ci doivent nous être confirmés avec le tableau officiel de l'administration.

*La DREAL la plus avancée, **Normandie** : sur les 134 agents encadrants (E), 7 désaccords au 1^{er} tour résolus au 2^{ème} tour. Sur les 379 agents non encadrants (A), 15 désaccords au 1^{er} tour, 12 résolus. Il reste 3 situations à étudier.*

***Bourgogne Franche Comté** : sur les 405 agents non encadrants pré positionnés, 27 désaccords, tous résolus sauf 3 cas.*

***Hauts de France** : pour les agents non encadrants 605 accords au 1^{er} tour, 85 désaccords en cours de traitement car le 2^{ème} tour n'est pas encore passé.*

***ACAL** : sur 847 agents, 782 accords, 18 refus, 34 absences de réponse ; attente du 2^{ème} tour*

***LR Midi Py** : sur 850 agents, 400 réponses, 20 refus ou réponses réservées dont 5 situations très difficiles. Néanmoins les OS signalent que le nombre de cas posant souci est plus proche des 40 que des 5 annoncés...*

***AURA** : tour terminé pour les encadrants, pour les agents le pré positionnement est en cours.*

***ALPC** : en cours*

4. Instance de Concertation Régionale

Cette instance permet de discuter au niveau régional des effectifs, des budgets et de la formation pour les différents services de la DREAL, des DDT(M), DIR, DIRM et CVRH.

La question se pose de :

- son mode de fonctionnement,
- sa composition,
- son rôle,
- Sa date de mise en place dans sa nouvelle composition,
- De la formation des pilotes de ces ICR.

La CFDT rappelle son attachement à cette instance mais en ne se limitant pas à 10 membres. En effet, comment discuter des toutes les problématiques de ces grandes régions, touchant des missions et des métiers différents tout en préservant la diversité de représentation en DDT(M) comme en DREAL, DIR, DIRM ou CVRH. Certaines OS présentes en CTM ne le seraient pas dans l'ICR. Cet avis est partagé par l'ensemble des OS.

La CFDT revendique donc une composition à 15 membres qui permet de conserver la diversité nécessaire à un dialogue social représentatif. La majorité des OS ainsi que l'administration est d'accord avec cette proposition. Néanmoins M. Le Guern exprime son inquiétude sur le remaniement d'un texte qui était déjà difficile à faire appliquer pour passer de 10 à 15 membres.

5. Points divers

La CFDT demande que le ministère fasse redescendre au niveau des DREAL, les consignes d'information auprès des agents, notamment en ce qui concerne la nécessité de 5 jours de formation minimum pour pouvoir prétendre à la PARRE fonctionnelle.

M. Le Guern nous informe que la note de gestion sur l'attribution de la PARRE (modalités pratiques) est en cours de préparation. Les OS demandent à être associées à cette rédaction.

Les OS demandent également que soient explicités les recours possibles des agents sur les refus éventuels de versement de primes liées à la réorganisation.

La CFDT signale qu'une fiche sur les procédures de versement de la PARRE et de l'IDV a été réalisée pour le séminaire national des acteurs RH régionaux en février 2016. Cette fiche est jointe au compte rendu.